



## **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

FR 1112002

«Bassée et plaines adjacentes»

*Bilan d'activités 2022*



# **Sommaire**

**1 Animation des chartes / contrats / MAEC**

**2 Suivis scientifiques**

**3 Information, Communication, Sensibilisation**

**4 Veille à la cohérence des politiques publiques**

**5 Gestion administrative**

# 1 Animation des chartes / contrats / MAEC

## Charte Natura 2000

Pas d'évolution notable concernant les discussions en cours, que ce soit pour les 3 propriétaires qui ont bénéficié d'un contrat Natura 2000 ou pour la propriété qui était en cours de validation de son PSG. Toujours pour les mêmes raisons que celles listées dans le bilan d'activité 2021, à savoir :

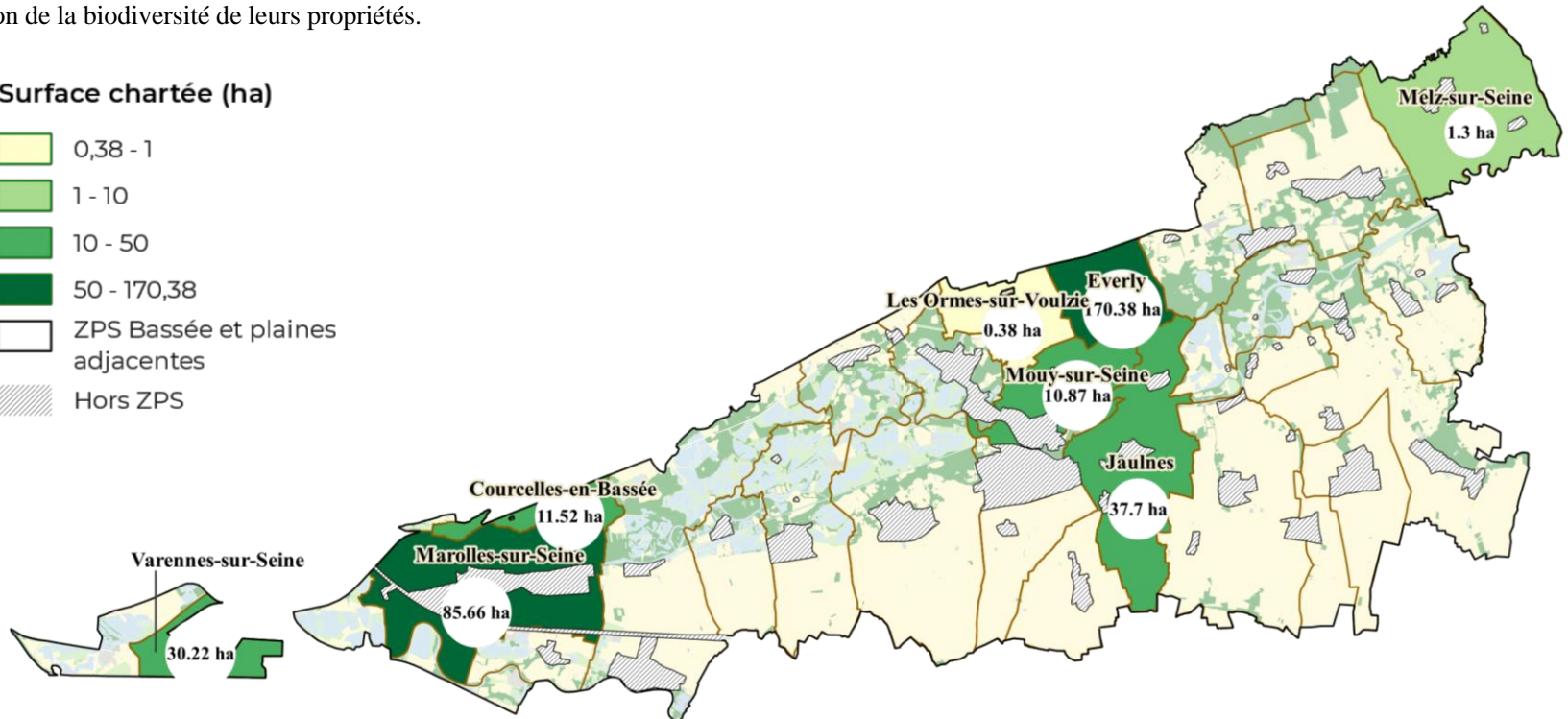
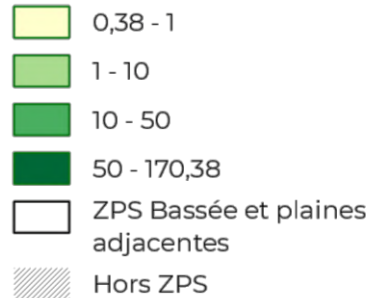
- Indivision de plus de 10 personnes, impliquant une difficulté et beaucoup de temps pour que chaque indivisaire soit d'accord pour signer la Charte;
- Méfiance de ne plus « être chez soi », par rapport aux visites et contrôles potentiels de la DDT 77, DRIEAT, ou autres prévus dans la Charte.

Ceci suite aux comportements « invasifs » liés au projet de Seine Grands Lacs pour les « valorisations écologiques » hors périmètre des casiers, et ne débouchant sur aucune contractualisation malgré les demandes des propriétaires.

- Surface de la propriété dans le périmètre du casier pilote, ne garantissant pas au propriétaire de pouvoir justifier du bon respect de la Charte puisqu'en cas de mise en eau, les milieux et espèces visés subiront un ou des impacts durables. De plus, la remise en état après mise en eau n'est pas garantie, et même si elle avait lieu, elle n'effacerait pas pour autant ces impacts.

**N.B :** Il est relevé par les propriétaires que l'exonération de la TFNB n'est pas incitative, en particulier pour des surfaces modestes, et que de plus ceux avec qui nous sommes en discussion (cités plus haut) nous précisent que leur motivation n'est pas liée à cette exonération, mais plutôt à la préservation de la biodiversité de leurs propriétés.

### Surface chartée (ha)



# 1 Animation des chartes / contrats / MAEC

## Contrats Natura 2000

A fin 2022, pas de projets de nouveaux contrats Natura 2000 sur le site.

Une visite de fin de chantier sera réalisée conjointement avec la DDT 77 sur ces deux sites dès l'achèvement des travaux.

### Travaux de restauration de milieux ouverts

1-Chatenay-sur-Seine : la deuxième phase de travaux de réouverture d'une ancienne roselière pour environ 1,5 ha, est en cours d'achèvement. Les travaux seront terminés avant la saison de nidification (30 mars/31 août) de l'année 2023.

Une visite de chantier réalisée mi octobre a permis de constater que :

- Une jeune cariçaie et phragmitaie se développent dès cette année sur les zones déjà rouvertes.
- Une partie reste en eau toute l'année, à l'est des parcelles, sur la zone de la première réouverture de ce milieu. La sécheresse de l'année 2022 n'a pas impacté de façon négative ce milieu.
- Quelques arbres restent à abattre sur le dernier secteur en cours de travaux, l'ensemble des parcelles des deux secteurs voit une flore aquatique spontanée se développer rapidement, dès abattage et évacuation des ligneux.



**Contrats Natura 2000**  
**Travaux de restauration de milieux ouverts**  
*Chatenay-sur-Seine*



Reliquat de la roselière avant  
élimination des ligneux





## Contrats Natura 2000

Chatenay-sur-Seine

**Vue Est de la parcelle en cours de réouverture**



**Vue Ouest de la parcelle en cours de réouverture**





## Contrats Natura 2000

### 2-Villiers-sur-Seine :

La restauration de la roselière sur environ 1,5 ha a débuté en octobre 2022. L'abattage des ligneux situés en dessous de la ligne de rupture de pente est terminée à fin octobre. L'évacuation des troncs et branches au sol est en cours, et sera normalement achevée avant le printemps, sauf si le niveau d'eau venait à monter. Dans ce cas, une interruption est prévue entre fin mars et fin août 2023 lors de la période de reproduction de l'avifaune, pour reprise en septembre-octobre 2023.

Une visite de chantier a été réalisée début novembre, afin de vérifier que les limites d'intervention et de circulation des engins chargés d'éliminer les ligneux de la roselière, définis lors du montage du contrat, ont bien été respectées, et sans dépasser la rupture de pente de la berge. L'état du site a été également vérifié, et ne présente pas d'ornières sur la partie centrale la plus sensible. L'utilisation des troncs d'arbres abattus comme voie de passage des engins à chenilles a permis de préserver le substrat sur lequel la roselière présente doit se développer.

Avant travaux, la zone d'intervention était impénétrable, envahie à plus des  $\frac{3}{4}$  de la surface par des ligneux et bois morts.

La photo ci-dessous montre un des reliquats de roselière qui était envahie, avec les broyats de ligneux au premier plan avant leur évacuation.





## Contrats Natura 2000

Villiers-sur-Seine

Branchages après passage du  
broyeur, destinés à être évacués



Troncs abattus servant de passage  
aux engins sur les secteurs les  
plus humides pour éviter le  
creusement d'ornières





## Contrats Natura 2000

### Villiers-sur-Seine

Reliquats de roselière, après  
élimination des ligneux



# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC)

## PAC 2015-2022

La **dynamique de développement** des engagements, amorcée en 2017, s'est confirmée au cours des cinq années suivantes.

Pour rappel, le fléchissement des engagements constaté en 2016-2017 était dû aux retards importants d'instruction des engagements (2 ans) ayant démotivé les exploitants agricoles.

Malgré cela, et grâce à notre présence régulière sur le terrain, y compris à l'occasion de nos suivis scientifiques des espèces de plaine d'intérêt communautaire, les demandes d'engagements ont dépassé les enveloppes réservataires dès 2018 et pour les campagnes 2019, 2020 et 2021. A noter que le plafonnement intervenu en 2018 n'a pas permis d'engager 24 hectares en conversion de culture en couvert d'intérêt faunistique et floristique. Seule la campagne 2021 s'est vue dotée d'un complément de l'enveloppe réservataire qui a permis de répondre à toutes les demandes des agriculteurs, que ce soit en renouvellement ou en nouveaux engagements.

En 2022, la limitation à 10 hectares par exploitation, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, a eu pour effet l'impossibilité de convertir plusieurs hectares de cultures en couvert d'intérêt faunistique et floristique, avec in fine un total d'engagements inférieur à l'enveloppe réservataire.

Au vu des mesures engagées par les agriculteurs, de l'intérêt de celles-ci vis-à-vis des objectifs de conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), et au plafonnement des enveloppes réservataires, nous avons réduit le nombre de mesures engageables sur le territoire « Bassée » (IF\_BASS\_XXXX) à quatre contre dix-sept. Ce nombre de mesures avait été défini dans le DOCOB de façon trop exhaustive vis-à-vis des besoins combinés réels de fonctionnement des exploitations et de préservation des habitats et espèces Natura 2000 du territoire.

Au 31 décembre 2022, **510 hectares ont été engagés** en MAEC au cours de la dernière PAC, dont 65% en création de couvert d'intérêt faunistique et floristique (conversion de cultures en couverts) avec la mesure HE16, 19% en entretien de couvert d'intérêt faunistique et floristique avec la mesure HE03, et 16% en pâturage avec la mesure HE02.

Ces engagements concernent au total une soixantaine d'agriculteurs, soit environ **1/3 des exploitants agricoles** de la ZPS (ZSC comprise).

## PAC 2023-2027

Avril à octobre 2022 : préparation du nouveau PAEC (Programme Agro Environnemental et Climatique, dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027)

Dans le cadre de la future mise en œuvre de la PAC 2023-2027, le Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) devait être mis à jour afin de répondre à la fois aux réalités de terrain et aux nouvelles prescriptions.

Ce travail a été réalisé en deux étapes, l'objectif étant pour la DRIAAF Ile-de-France de recenser:

- 1/ Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : dans un premier temps, recensement des organismes volontaires pour être opérateurs des MAEC auprès des agriculteurs : information, formation, diagnostic, conseil et suivi pour les engagements annuels de chaque exploitant d'un territoire donné.
- 2/ Appel à projet (AAP) dans un second temps, après sélection par la DRIAAF des opérateurs retenus pour la prochaine PAC, par type de MAEC (eau, sol, biodiversité) et par territoire. Cette deuxième étape s'adressant aux opérateurs retenus pour qu'ils définissent leur PAEC par territoire, pour validation par la DRIAAF.

La mise en œuvre de la campagne MAEC ne pouvant débiter qu'après validation des PAEC.

Ces deux étapes sont synthétisées ci-dessous : AMI et AAP.



# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC)

1/ Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Programme Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » de la DRIAAF Ile-de-France :

Ce premier travail avait pour objectif de remettre à la DRIAAF un dossier lui permettant de :

- Identifier la structure opérateur du PAEC (ici la FDC 77);
- Présenter un diagnostic territorial;
- Définir le contenu du PAEC :
  - ✓ Choix du nom du PAEC pressenti / ici « Territoire Bassée Morin »
  - ✓ Nom de l'opérateur / ici FDC 77
  - ✓ Liste des partenaires techniques
  - ✓ Périmètre final du territoire PAEC
  - ✓ Enjeux environnementaux du territoire
  - ✓ Diagnostic des pratiques agricoles du territoire
  - ✓ Description du programme d'animation individuelle et collective
  - ✓ Estimation du nombre d'agriculteurs visés
  - ✓ Antériorité de la FDC 77 dans les dispositifs MAEC
  - ✓ Identification des MAEC potentiellement mobilisables / nouveaux cahiers des charges
  - ✓ Proposition de niveaux des paramètres modifiables des nouveaux cahiers des charges
  - ✓ Capacité de la FDC 77 à réaliser les diagnostics et formations auprès des agriculteurs.

**Superficie** totale du PAEC « Bassée Morin » : 31 232 hectares, incluant 18 000 hectares de terres agricoles dont **16 600 hectares pour la Bassée**.

La réponse que nous avons faite à cet AMI a permis à la FDC 77 d'être retenue par la DRIAAF comme opérateur du PAEC proposé, sur le volet biodiversité. Le territoire retenu, « Bassée Morin », regroupe les périmètres de trois sites Natura 2000 : ZPS « Bassée et plaines adjacentes », ZSC « Bassée » (inclus en totalité dans celui de la ZPS), et ZSC « Petit Morin ».

2/ Réponse à l'appel à projet (AAP) « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » :

Cette deuxième étape a consisté à définir, en complément de l'AMI, le PAEC de façon plus précise et détaillée avec les éléments suivants :

## 2.1/ Diagnostic territorial

- ✓ Enjeux du territoire PAEC:
  - Créer ou renforcer des continuités écologiques fonctionnelles favorables aux espèces à enjeux fort des 3 sites et reliant à terme les réservoirs de biodiversité ;
  - Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune (haies, bosquets, arbres isolés...);
  - Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) ;
  - Adapter les pratiques agricoles en faveur des espèces nicheuses d'intérêt communautaire (périodes d'intervention, mélanges adaptés pour les couverts, ...);
  - Maintenir des milieux ouverts et assurer une gestion favorable des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire des milieux ouverts ;
  - Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...);
  - Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) ;
  - Conforter l'installation d'espèces liées aux espaces prairiaux.
  - Poursuivre le développement des conversions de cultures en couverts d'intérêt faunistique et floristique, et d'entretien de couvert d'intérêt faunistique et floristique, y compris par pâturage, afin de conforter les résultats obtenus lors de la campagne PAC précédente
  - Développer les surfaces entretenues par pâturage pour maintenir les milieux ouverts nécessaires à la reproduction et à l'alimentation des espèces prioritaires.

# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC)

✓ Pratiques agricoles, bénéfiques et risques associés:

Les **risques** liés à l'environnement et impactant directement les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- Broyage annuel à bisannuel à ras du sol à l'épaveuse des berges des fossés, cours d'eau et de leurs bordures, dont destructions ou tailles « abusives » des ligneux et haies tenant les berges. Ces pratiques tronçonnent les continuités écologiques, et ne permettent pas un développement de la biodiversité dont les auxiliaires de cultures.
- Broyage des parcelles déclarées en jachères (J5M et J6S) réalisés en période de reproduction de la faune (entomofaune comprise), et ne tenant pas compte des cycles végétaux (broyages tardifs rares, sauf MAEC/cahier des charges) souvent
- Les parcelles isolées, non productives ou difficiles d'accès ont tendance à être abandonnées. Les milieux se referment et s'enrichissent. L'enjeu de maintenir ces milieux ouverts est d'autant plus important que la déprise concerne en premier lieu les zones d'élevage.
- Risques de ruissellement des sols, et des intrants, vers les cours d'eau (rus traversant les plaines de grandes cultures en Bassée, pour exemple).
- Développement des surfaces en CIVE (cultures intermédiaire à vocation énergétique) ayant pour conséquence principale un broyage en mai (du bord de la parcelle vers le centre, et non l'inverse) à vitesse élevée, ne permettant pas à la faune de s'échapper des parcelles.
- Destructions constatées de nichées d'espèces d'intérêt communautaire lors des moissons de céréales réalisées de plus en plus tôt, en particulier pour les Busards qui nichent dans les parcelles d'orge (moissonnées en premier dès le mois de juin).
- Quasi disparition des prairies inondables ayant entraîné l'absence de nidification du Râle des genêts en Bassée seine et marnaise.

En termes de **bénéfices** pour l'environnement, 510 ha engagés en Bassée lors de la dernière PAC, ont permis de **développer les surfaces en herbe** favorables à la biodiversité en général, à la reproduction et à l'alimentation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire prioritaires : Busards, Œdicnème criard. Le **maintien de milieux ouverts** par pâturage ovin a été également développé grâce à l'engagement de plus de 70 ha.

Les MAEC engagées ont également permis de **recréer des continuités écologiques**, en associant plusieurs agriculteurs d'un même territoire, quels que soient leurs modes de cultures.

Elles ont également permis de développer l'**entretien par pâturage** de milieux agricoles soit sur des **parcelles en déprise**, soit sur d'autres qui étaient auparavant broyées.

- ✓ Evaluation des actions déjà conduites sur le territoire
- ✓ Perspectives au-delà des 5 années d'engagement

## 2.2/ Contenu du PAEC

✓ Prévisionnel de contractualisation par mesure retenue

✓ 11 indicateurs de moyens et de résultats proposés:

**II- Nombre d'agriculteurs rencontrés chaque année**, que ce soit lors des réunions prévues à cet effet et des formations, lors des rencontres sur le terrain et des rendez-vous sur les exploitations.

Une distinction sera faite suivant la sensibilité et les contraintes techniques de chaque exploitant par rapport au dispositif Agro-Environnemental :

- o Exploitants non intéressés par le dispositif ;
- o Exploitants intéressés par le dispositif mais mesures pas assez attrayantes pour compenser la perte de rendement ;
- o Exploitants intéressés par le dispositif mais dont les itinéraires techniques ne sont pas adaptés ;
- o Exploitants intéressés et dont la **contractualisation** est **effective**.
- o Exploitants intéressés et dont la **contractualisation** est **programmée** au cours de la campagne 2023-2027, avec années d'engagement prévues.

**I2- Les indicateurs inscrits dans chaque fiche mesure** (cahier des charges) seront systématiquement utilisés pour évaluer les changements de pratiques attendus. Un **contrôle sur l'exploitation** sera effectué également avec l'exploitant au moment de la mise en œuvre de la mesure, et au cours des années engagées.

**I3- Un bilan des actions d'animation à destination des exploitants du territoire** sera réalisé annuellement et intégré au bilan annuel d'animation des 3 sites Natura 2000 « La Bassée », « Bassée et plaines adjacentes » et un bilan spécifique « Petit Morin » qui sera transmis à la structure animatrice de ce site Natura 2000.



# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC)

**14- L'efficacité du dispositif sur le long terme** pourra être jugée, de façon concomitante avec les autres composantes de la mise en œuvre des DOCOB, lors des suivis scientifiques des 3 sites Natura 2000. Les bilans annuels permettront de décrire les résultats obtenus et de **caractériser l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats** :

- évolution des effectifs et taux de reproduction par espèce, géolocalisation par commune ;
- corrélation reproduction/parcelles en MAEC et type de MAEC avec cartographie associée ;
- corrélation alimentation et/ou halte migratoire/parcelles en MAEC et type de MAEC avec cartographie associée ;
- maintien ou développement des habitats d'intérêt communautaire, et état de conservation avec cartographie associée,...

**15- Surfaces pâturées** (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**16- Surfaces de couverts créées** (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**17- Surfaces fauchées** (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**18- Surfaces de prairies créées**, (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**19- Surfaces maintenues en milieux ouverts**, (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**110- Evolution des linéaires de haies**, (ha et géolocalisation), état initial et évolution annuelle / 5 ans

**111- Localisation des parcelles contractualisées** par rapport aux enjeux des **3 documents d'objectifs** (DOCOB), réalisation d'une cartographie annuelle sous SIG avec possibilité de superposition des couches (dès l'année n+1) pour visualisation de l'évolution sur 5 cinq ans.

## 2.3/ Plan de communication et d'animation du PAEC

- ✓ Information des acteurs du territoire
- ✓ Stratégie de démarchage des exploitants agricoles
- ✓ Explication du dispositif et présentation des cahiers des charges des MAEC
- ✓ Organisation du suivi des agriculteurs engagés
- ✓ Valorisation sur le territoire des agriculteurs engagés

## 2.4/ Diagnostic et prévisions de réalisations

- ✓ Proposition d'un diagnostic agro écologique (voir annexe du présent rapport)
- ✓ Méthode de réalisation des diagnostics
- ✓ Estimation du coût pour l'agriculteur

## 2.5/ Formations envisagées pour les agriculteurs

- ✓ Formations « Enjeux », la FDC 77 propose 3 formations :
  - « Connaitre les enjeux de préservation des habitats et espèces du site Natura 2000 de mon exploitation »;
  - « Participer à la préservation des espèces d'intérêt communautaire de mon exploitation »;
  - « Participer aux suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de mon exploitation ».
- ✓ Formations « Techniques », la FDC 77 propose 2 formations :
  - « Entretenir les bords de champs et de chemins de mon exploitation et favoriser la biodiversité »;
  - « Connaitre et mettre en œuvre d'autres mesures et aménagements favorables à la biodiversité du territoire et pouvant compléter les MAEC.

# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC)

## Récapitulatif des mesures ouvertes sur le territoire / PAC 2023-2027

PAEC Bassée Morin PAC 2023-2027				Opérateur : FDC 77							Budget
MAEC 2023-2027 ouvertes sur le territoire ZPS et ZSC											
N° de la MAEC		Enjeu de la MAEC	Montant unitaire en € par hectare ou m linéaire / haies	Nb prévisionnel d'engagements 2023	dont nb d'engagements pour renouveler des MAEC échues en 2022	Codes de la (des) MAEC 2015-2022 correspondante (s) si existante	Nb prévisionnel d'engagements 2023-2027	Nb prévisionnel d'unités (ha, ml, éléments) à engager en 2023	dont nb d'unités à renouveler des engagements échus en 2022	Nb prévisionnel d'unités (ha, ml, éléments) à engager sur 2023-2027	Montant à engager en 2023 pour 5 ans, tous financeurs
57	MAEC préservation des milieux humides / amélioration de la gestion par le pâturage	Biodiversité	201	2			10	5		30	5 025 €
65	MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	Biodiversité	652	12	3	HE16	62	50	15	340	163 000 €
66	MAEC création de prairies	Biodiversité	358	10			50	40		200	71 600 €
71	MAEC maintien de l'ouverture des milieux	Biodiversité	153	2			10	4		100	3 060 €
72	MAEC maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Biodiversité	204	4	1		10	130	71	200	132 600 €
73	MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques - ligneux	Biodiversité	0,8	2			8	4 000		20 000	16 000 €
				32	4		150	4 229	86	20 870	391 285 €

### 2.6/ Perspectives au-delà des 5 années d'engagement (2023-2027):

La visibilité au-delà des cinq prochaines années d'engagement, au vu des résultats obtenus sur le PAEC précédent (Bassée), est difficile à estimer, étant donné que celle-ci dépend en grande partie de :

- la motivation effective des exploitants agricoles dans l'engagement des nouvelles MAEC,
- la facilité pour eux de participer aux formations qui doivent à notre avis rester locales et réalisées par les structures opérateurs et surtout pas par une structure extérieure (il ne s'agit pas à priori de formations professionnelles, ni qualifiantes ni diplômantes);
- conséquences budgétaires en termes de création de prairies permanentes, liées aussi aux cours des céréales, et diminuant de fait la surface en terre arable ;
- la maîtrise des terres restant arables au bout de 5 ans, selon le type de MAEC engagée ;
- les autres prescriptions de la nouvelle PAC, en termes de verdissement, que nous ne maîtrisons pas à ce jour.





**TOTAL**  
**510,18 ha**

#### MAEc engagée (ha)

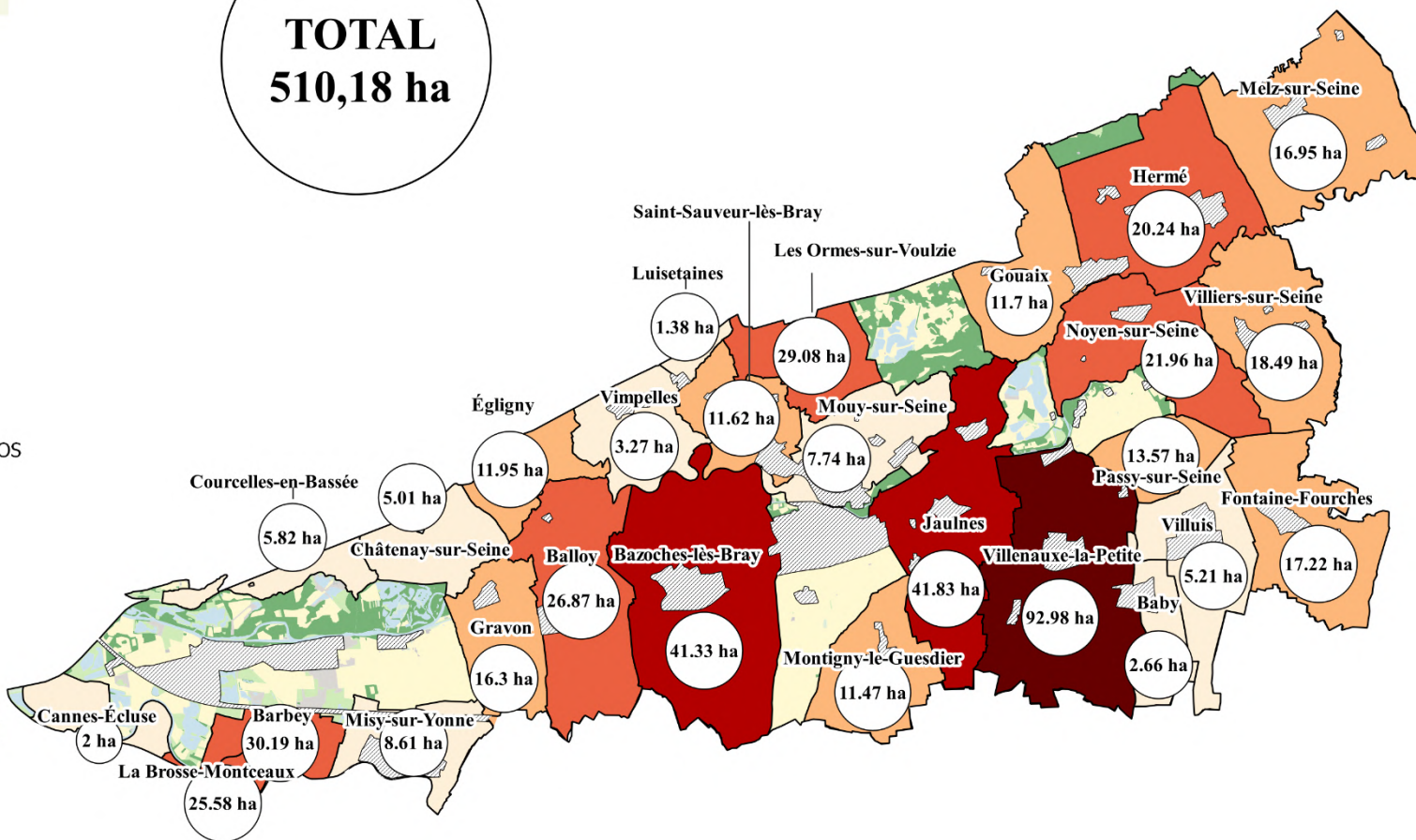
- 1,4 - 10
- 10 - 20
- 20 - 40
- 40 - 60
- 60 - 93

#### Zonage

- Hors ZPS
- ZPS\_Merge

Source : FDC 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS  
IAU 2017  
FDC 77 | Novembre 2022

0 2 4 km



Territoire Bassée (77) Etat des MAEC au 31/12/2022	Entretien couvert herbacé	Création couvert herbacé	Pâturage	Totaux hectares par commune
Communes des sièges d'exploitation	HE 01; 03	HE 13, HE 16	HE 02	
BABY		2,66		2,6600
BALLOY	7,41	19,46		26,8700
BARBEY	7,49	22,70		30,1900
BAZOUCHES LES BRAY		41,3308		41,3308
CANNES ECLUSE		2,00		2,0000
CHATENAY SUR SEINE		5,01		5,0100
COURCELLES EN BASSEE	5,82			5,8200
EGLIGNY		11,95		11,9500
FONTAINE FOURCHES	4,03	13,191		17,2210
GOUAIX	7,03	4,67		11,7000
GRAVON		16,3003		16,3003
HERME		20,244		20,2440
JAULNES	26,83	15		41,8300
LA BROSSÉ MONTCEAUX	15,58	10		25,5800
LA GRANDE PAROISSE		9,14		9,1400
LES ORMES SUR VOULZIE		29,08		29,0800
LUISETAINES		1,38		1,3800
MELZ SUR SEINE	12,372	4,5829		16,9549
MISY SUR YONNE		8,61		8,6100
MONTIGNY LE GUESDIER	5,8	5,67		11,4700
MOUY SUR SEINE	0,42	7,32		7,7400
NOYEN SUR SEINE		21,96		21,9600
PASSY SUR SEINE	0,94	12,629		13,5690
SAINTE SAUVEUR LES BRAY		11,62		11,6200
VILLENAXE LA PETITE	4,95	6,08	81,95	92,9800
VILLIERS/SEINE		18,4876		18,4876
VILLUIS		5,21		5,2100
VIMPELLES		3,27		3,2700
<b>Totaux surfaces engagées</b>	<b>98,6720</b>	<b>329,5556</b>	<b>81,9500</b>	<b>510,1776</b>

## Surfaces engagées en MAEC par commune

Les **nouveaux engagements pour 2022** sont répartis comme suit :

- HE 02 / pâturage pour 40 ha
- HE 03 / entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique pour 11,9 ha
- HE 16 / création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique pour 75,8 ha

Soit un total de **127,7 ha de nouvelles surfaces engagées**.

Parmi ces surfaces, les mesures HE02 et HE03 ont été engagées pour 1 an, la mesure HE16 pour 5 ans, en accord avec les directives régionales prises dans le cadre de la préparation de la nouvelle PAC.

**Total des surfaces engagées en MAEC au 31 décembre 2022 = 510,1776 hectares**

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, il faudra veiller à bien informer les exploitants dont les mesures arrivent à échéance en 2023, afin de les orienter sur les nouvelles MAEC contractualisables sur ces mêmes surfaces ou sur d'autres îlots.

En ce qui concerne la mesure HE16, les exploitants continuent à bénéficier de leurs engagements jusqu'à terme des 5 ans. Pour ceux dont l'échéance est en 2023, il conviendra de voir avec eux quelle sera la nouvelle MAEC engageable, soit sur les mêmes parcelles, soit sur d'autres, en fonction des 3 critères liés aux 2 sites Natura 2000 de la Bassée, et qui restent les mêmes que lors de la campagne précédente (voir bilan d'activité 2021 de la ZPS).

Au total 29 communes (tableau ci-contre) sur les 39 de la ZPS bénéficient du dispositif MAEC grâce à l'engagement des exploitants agricoles de leur territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des 2 DOCOB (ZPS et ZSC).

**N.B** : En ajoutant les agriculteurs dont les exploitations sont enregistrées hors périmètre Natura 2000, ou dont les parcelles ne sont pas situées dans la commune du siège social, nous arrivons à **31 communes sur 39**.

Les 7 communes sur le territoire desquelles il n'y a pas de MAEC engagée sont: *Bray-sur-Seine, Everly, La Tombe, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Soisy-Bouy, Sourdun et Varennes-sur-Seine*.

Seules les communes de Everly et La Tombe possèdent suffisamment de terres agricoles dans les sites Natura 2000 pour que des MAEC y soient engagées. Les autres communes sont trop urbaines, ou leurs secteurs « Natura 2000 » ne sont pas adaptés (coteaux inexploitable, forêts).

Les **surfaces des MAEC engagées** sur ces **31 communes** sont **comptabilisées dans le tableau récapitulatif** ci-contre.



## 1.2 Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

### 1.2.1 Rappel des suivis prioritaires prévus pour 2022

*Ces suivis ont été réalisés en accord avec la DRIEAT Ile-de-France et la DDT 77.*

#### **Pie-grièche écorcheur**

Prospection des sites de nidification connus  
en **milieux de transition** et poursuite des recherches dans les sites favorables en période de nourrissage des jeunes

#### **Œdicnème criard**

Poursuite du programme de parcours diurnes dans les parcelles à **couverts bas**, qu'ils s'agisse de cultures, jachères ou de parcelles engagées en MAEc

#### **Blongios nain, Gorgebleue à miroir**

Confirmation de la nidification en **zones humides**, particulièrement sur les sites de présence de l'espèce en 2020 et 2021

#### **Butor étoilé**

Confirmation de la présence de l'espèce en toute saison, recherche d'une nidification éventuelle en **zones humides**

#### **Rappel des Enjeux de conservation du DOCOB pour les espèces suivies**

**ENJEU FORT** : Œdicnème criard, Blongios nain, Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux.

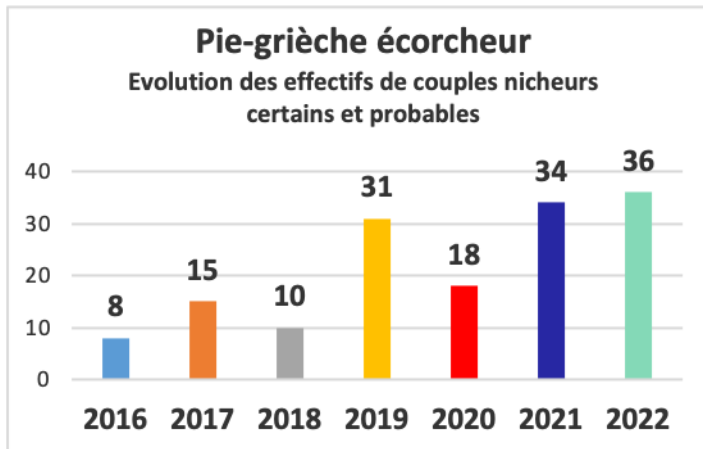
**ENJEU MOYEN** : Gorgebleue à miroir et Pie-grièche écorcheur.

**HIVERNANT, MIGRATEUR et NICHEUR POTENTIEL** : Butor étoilé.

## 1.2.2 Résultats

### C / Milieux de transition

<b>Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) - Enjeu Moyen</b>				
Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2022				
	Nicheurs certains (nombre de couples)	Nicheurs probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles	Communes concernées
2016	5	3	6	Bazoches-Balloy-Grisy-St Sauveur Vimpelles -Melz-Gouaix-Jaulnes – St Sauveur
2017	10	5	19	Balloy-Jaulnes-Les Ormes-Grisy-Gouaix-Hermé-Fontaine Fourches St Sauveur-Vimpelles
2018	5	5	13	Fontaine-Fourches-Les Ormes Hermé-Balloy-Jaulnes
2019	11	20	27	Grisy, Les Ormes, Jaulnes, Gouaix, Everly, Fontaine Fourches, Saint-Sauveur, Vimpelles, Balloy, Misy, Bazoches, Egligny, Mouy, Gravon
2020	10	8	37	Balloy, Saint-Sauveur, Vimpelles, Mouy, Egligny, Gouaix, Cannes- Ecluse, Les Ormes, Jaulnes, Everly, Courcelles
2021	26	8	58	Baby, Balloy, Bazoches, Egligny, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Grisy, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes, Marolles, Mouy, St-Germain, St-Sauveur, Varennes, Vimpelles
2022	30	6	42	Barbey, Egligny, Everly, Fontaines-Fourches, Gouaix, Grisy, Jaulnes, Marolles, Mouy, St-Sauveur, Vimpelles



#### 36 couples de nicheurs certains et probables.

Toujours favorisés par le nouveau protocole de suivi que nous avons mis en place, les recensements de la population donnent sensiblement les mêmes résultats que l'année dernière (36 couples nicheurs contre 34 en 2021). Mais de nouveaux sites de nidification ont été recensés comme Marolles, Barbey... et laissent à penser que la population est plus importante encore.

Comme l'année dernière, les périodes de prospection ont inclus les semaines où les juvéniles à peine volants sont encore nourris par les parents, et donc plus faciles à repérer.

Le protocole mérite d'être encore affiné, car il existe encore de nombreux milieux potentiels non accessibles pour l'instant, comme les carrières après exploitation.

# Suivi de la Pie-grièche écorcheur - 2022

ZPS Bassée et plaines adjacentes

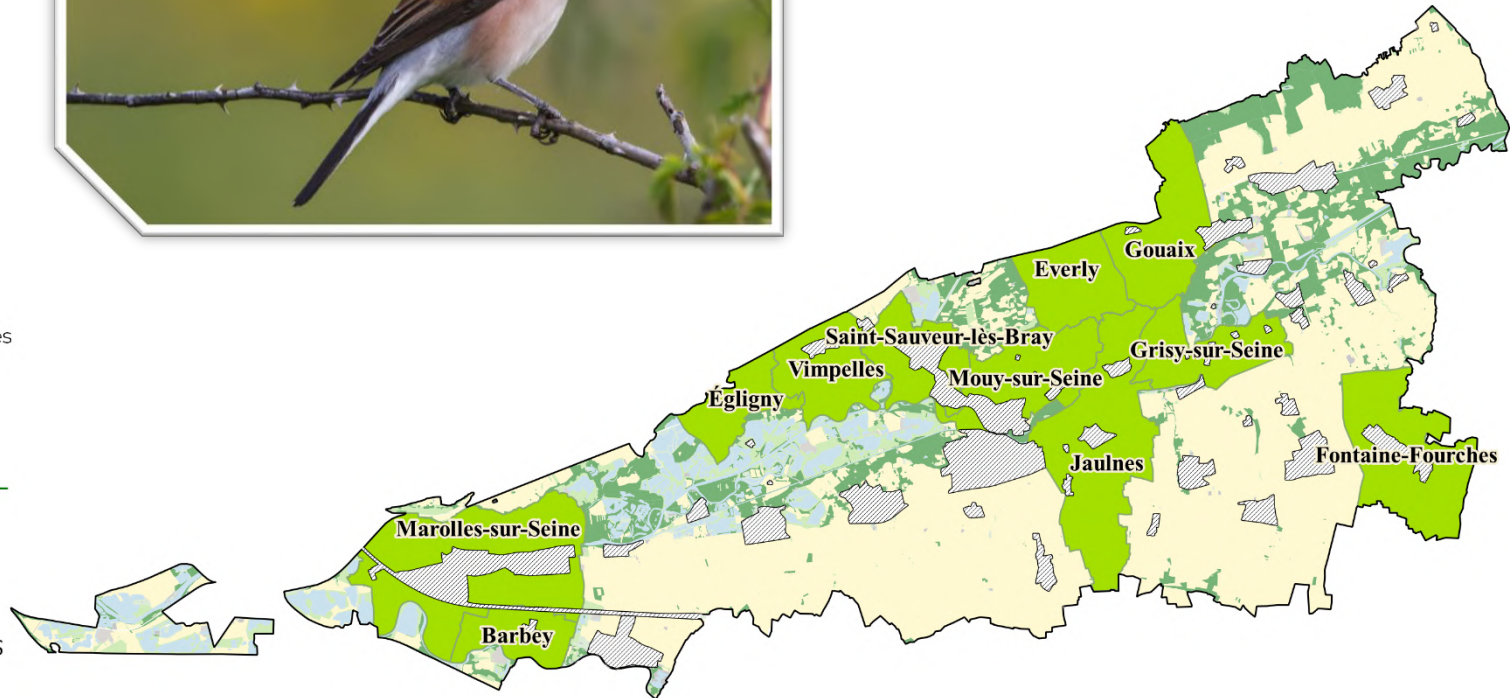


- Commune occupée
- ZPS Bassée et plaines adjacentes
- Hors ZPS

## Description du territoire

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Carrières, décharges et chantiers
- Zone\_urbaine

0 2 4 km





## 1.2.2 Résultats

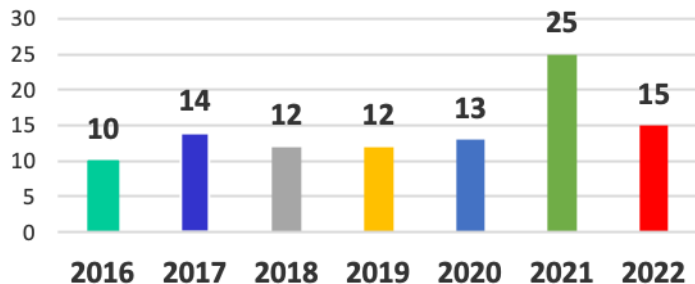
### A / Grandes cultures

<b>Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) Enjeu Fort</b>			
Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2014 & 2022			
	<b>Nicheurs certains + probables</b> (nombre de couples)	<b>Observations ponctuelles</b> (individus)	<b>Communes concernées en 2022</b>
<b>2014</b>	13 couples	2	Jaulnes Montigny-le-Guesdier Villenaux-la-Petite Villuis Villiers-sur-Seine La Tombe
<b>2015</b>	6 couples	4	
<b>2016</b>	10 couples	7	
<b>2017</b>	14 couples	25	
<b>2018</b>	12 couples	14	
<b>2019</b>	12 couples	18 (dont 8 en rassemblement postnuptial)	
<b>2020</b>	13 couples	10	
<b>2021</b>	25 couples	26	
<b>2022</b>	<b>15 couples</b>	27 (dont 9 en rassemblement postnuptial)	

?

### Oedicnème criard

Evolution des effectifs de couples nicheurs certains et probables



**15 couples de nicheurs certains et probables.** Les données ont diminué par rapport à 2021 (25 couples). Nos observations personnelles de cette espèce ont été plus rares cette année, ce qui semble être confirmé par les données enregistrées sur les différentes bases de données.

A noter l'observation d'un rassemblement post-nuptial au mois de septembre (S. Plancke : 9 individus), un seul avait été enregistré auparavant, en 2019.




Notre protocole de suivi, qui relie toutes les parcelles en MAEc « entretien et création de couvert » et celles où l'espèce a été vue les années précédentes, a été poursuivi en 2021, deux fois par beau temps pendant la nidification, puis au mois de mai et fin-juin-début juillet lorsque les jeunes sont encore accompagnés de leurs parents. Nous n'avons pas distingué les nicheurs certains et les nicheurs probables, compte tenu du comportement nettement plus discret des œdicnèmes.

Toutefois, un certain nombre de naturalistes ne saisit les données de l'année en cours qu'au mois de janvier de l'année suivante. Nous actualiserons donc ces résultats début 2023 s'il y a lieu de le faire.



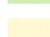

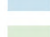


## Suivi de l'Oedicnème criard - 2022

ZPS Bassée et plaines adjacentes

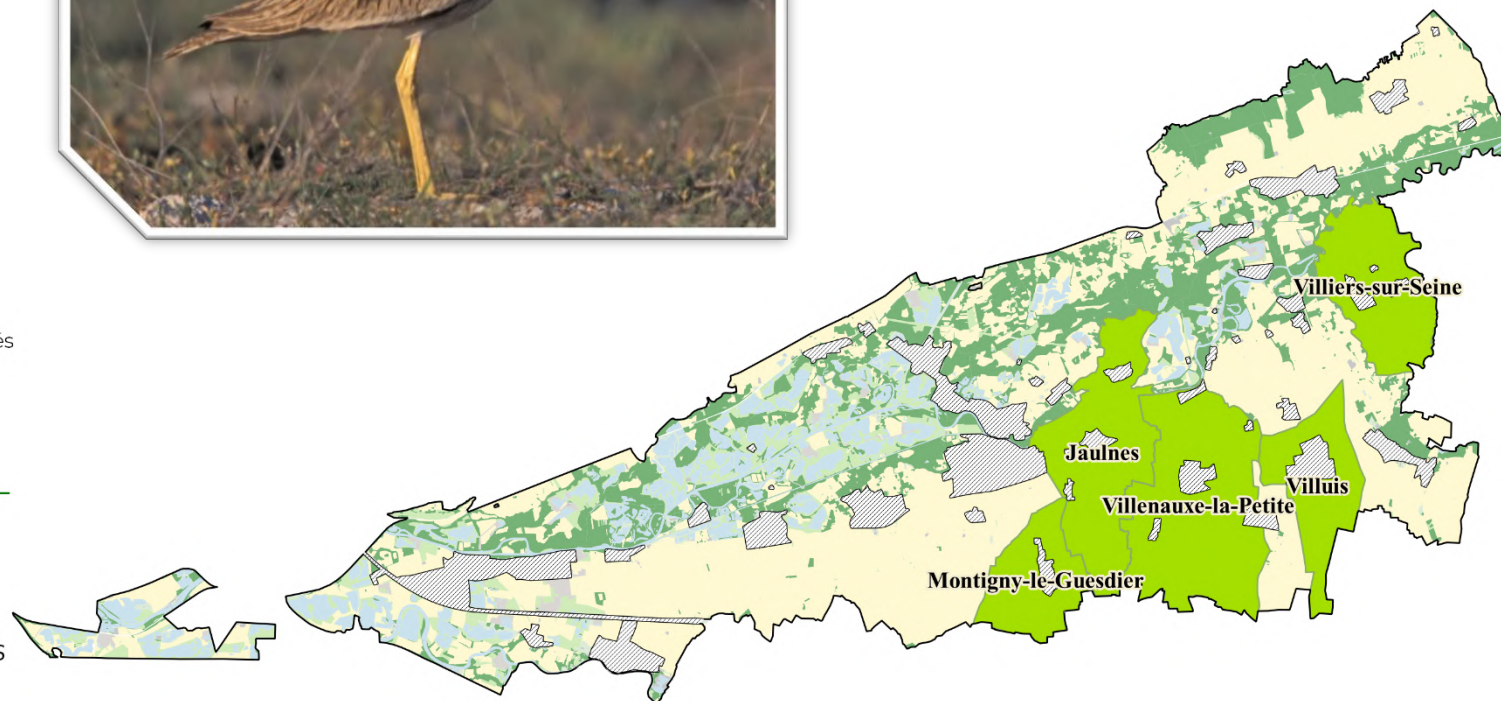


-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

### Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone\_urbaine

0 2 4 km



## 1.2.2 Résultats

## B / Zones humides

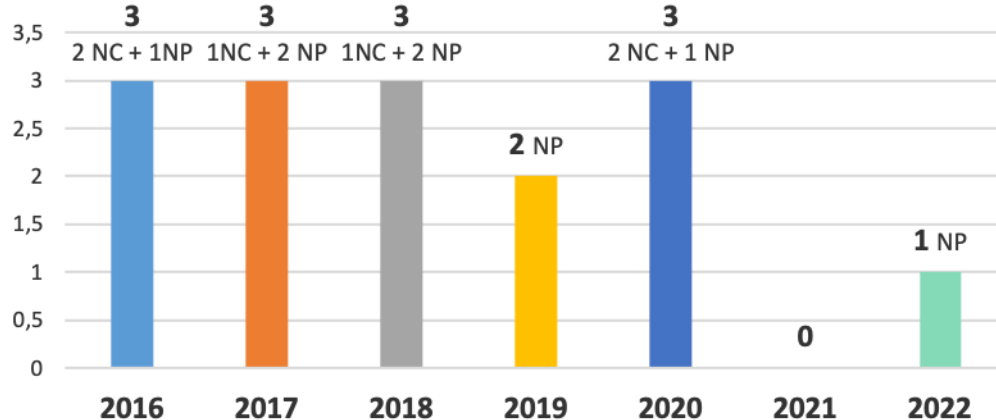
### Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Enjeu Fort

Synthèse des observations effectuées en Bassée de 2016 à 2022

	Nicheurs certains (nombre de couples)	Nicheurs probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées
2016	2	1	3	NC : Balloy (2) NP : Bazoches Contacts : Marolles - Balloy Bazoches
2017	1	2	9	NC : Gouaix NP : Balloy - Bazoches
2018	1	2	1	NC : Marolles NP : Balloy
2019	-	2	3	NP : Gouaix
2020	2	1	1	NC : Gouaix et Gravon NP : Balloy Contact : Bazoches
2021	-	-	7 (dont 1 mâle chanteur en fin de période de reproduction)	Contacts : Balloy, Gouaix
2022	-	1	3	NP : Balloy Contacts : Balloy

### Blongios nain

Evolution des effectifs de couples nicheurs certains et probables



Un couple nicheur probable cette année à Balloy (2 mâles et 1 femelle observés à Champmorin-ouest). Quant aux 3 observations ponctuelles, elles ont toutes été effectuées également sur Balloy, mais un peu plus tard dans la saison.

A l'instar de 2021, les effectifs de 2022 restent en baisse par rapport aux années précédentes, et aucun contact n'a apparemment été établi en dehors de Champmorin.




Notre recherche d'autres zones humides favorables en matière de roselières - même de taille modeste - et de saulaies proches de l'eau, ainsi que de secteurs non prospectés comme les carrières en fin d'exploitation ou des plans d'eau privés (Everly, Noyen...), doit absolument se poursuivre en 2023.




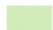




# Suivi du Blongios nain - 2022

ZPS Bassée et plaines adjacentes



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

## Description du territoire

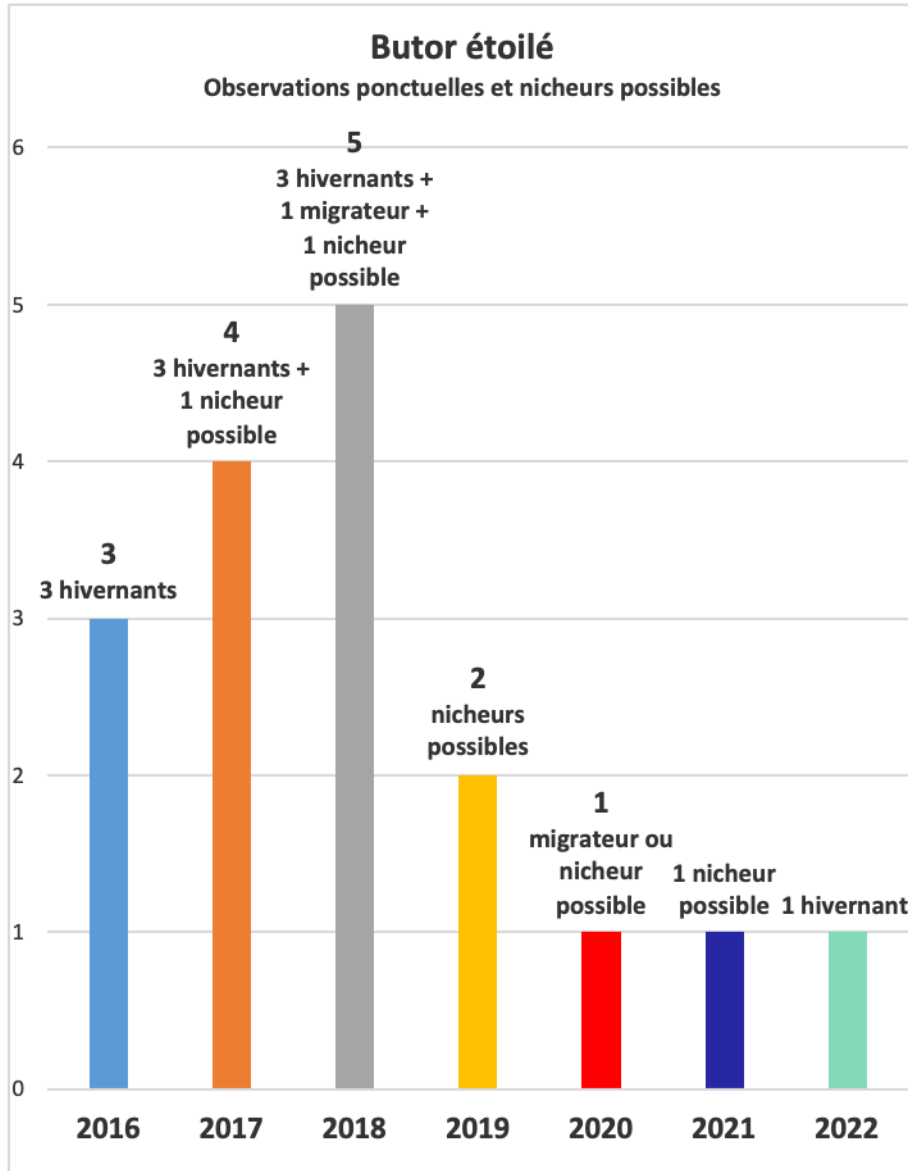
-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone\_urbaine

0 2 4 km



## 1.2.2 Résultats

## B / Zones humides (suite)



<b>Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) – Hivernant, migrateur, nicheur possible</b>				
Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2022				
	Nicheurs possibles	Observations ponctuelles	Statut et saison d'observation	Communes concernées
2016	-	3	Hivernants	Balloy (2) - Bazoches
2017	1	3	Hivernants <i>Septembre à Février</i> Nicheur possible <i>Juillet</i>	Balloy (2) - Bazoches Balloy
2018	1	4	Hivernants <i>Janvier, décembre</i> Migrateur <i>Septembre</i> Nicheur possible <i>Mai</i>	Balloy (2) – Barbey Marolles Barbey
2019	2	-	Nicheur possible <i>Printemps-été</i>	Villiers sur Seine Barbey
2020	-	1	Migrateur ou nicheur possible	Bazoches
2021	1	-	Nicheur possible	Bazoches
2022	-	1	Hivernant <i>Janvier</i>	Gravon

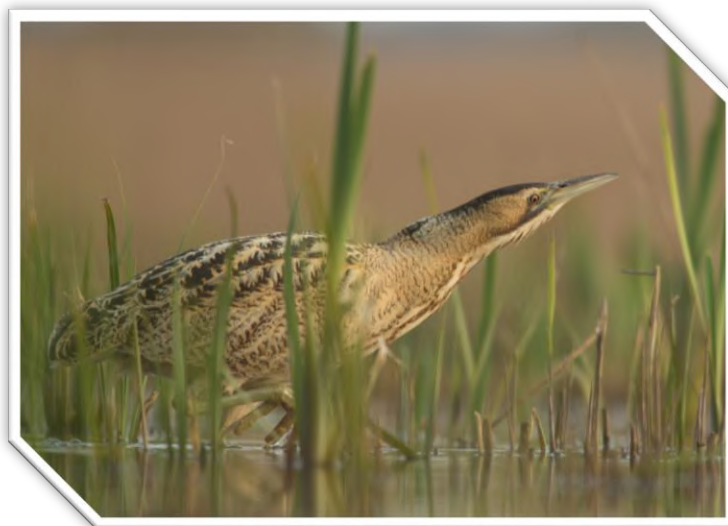
**Aucun nicheur possible** enregistré en 2022. Une seule observation effectuée en janvier 2022 sur la commune de Gravon. Seul le statut d'hivernant peut être attribué à l'espèce cette année.




Au vu des observations enregistrées entre 2016 et 2019, nous pensons que l'espèce avait maintenant acquis en Bassée le triple statut d'**hivernant**, de **migrateur** et de **nicheur possible**. 2020, 2021 et 2022 n'auront donc pas confirmé cette hypothèse, et comme pour le Blongios nain, il conviendra d'augmenter le rythme des prospections ainsi que celui des échanges avec nos pairs.








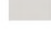

## Suivi du Butor étoilé - 2022

ZPS Bassée et plaines adjacentes



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

### Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone\_urbaine

0 2 4 km



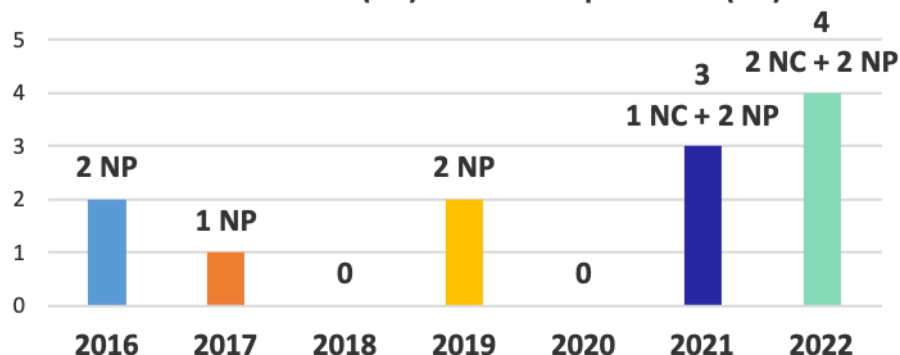
## Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) - Enjeu Moyen

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2022

	Nicheurs certains et probables (Nombre de couples)	Mâles chanteurs en période de nidification	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées
2016	2 couples (Nicheurs probables)	2 Vimpelles-Varennes- Jaulnes-St Sauveur	-	NP (2) : Bazoches-lès-Bray
2017	1 couple (Nicheur probable)	2 (Bazoches et Mouy)	-	NP (1) : Bazoches-lès-Bray
2018	-	-	2	Observations ponctuelles : Balloy - Noyen-sur-Seine
2019	2 couples (Nicheurs probables)	2	-	NP (2) : Mousseaux-les-Bray – Saint-Sauveur-les-Bray
2020	-	-	-	-
2021	3 couples (1 Nicheur certain et 2 Nicheurs probables)	1 (St Sauveur les Bray)	1	NC (1) + NP (2) : Vimpelles Obs.Ponct. : St Sauveur, Varennes
2022	4 couples (2 Nicheurs certains et 2 Nicheurs probables)	3 (Vimpelles)	6	NC (2) = Vimpelles + NP (2) : Vimpelles-Balloy Obs.Ponct. : Varennes, Vimpelles

### Gorgebleue à miroir

#### Nicheurs certains (NC) et Nicheurs probables (NP)



A l'exception d'un individu observé à Varennes au mois de mars, toutes les observations de cette année ont été effectuées à Vimpelles.

D'abord les mâles chanteurs en mars et avril, puis **4 couples nicheurs** au mois de juin : 2 couples nicheurs certains et 2 couples nicheurs probables. Les résultats confirment ceux de 2021 et vont même au-delà (3 couples nicheurs en 2021), et le nombre supérieur d'écoutes de mâles chanteurs laisse à penser que les potentialités de nidification pourraient être améliorées.

Toutes les communes où des mâles chanteurs ont été entendus depuis 2016 devront être prospectées en priorité durant le printemps 2023 à partir du mois de mars, particulièrement sur les communes où l'espèce a été observée au cours de ces 3 dernières années : Vimpelles, Varennes, Jaulnes, Saint-Sauveur, Mouy, Balloy, Bazoches, Noyen et Mousseaux.

# Suivi de la Gorgebleue à miroir - 2022



ZPS Bassée et plaines adjacentes

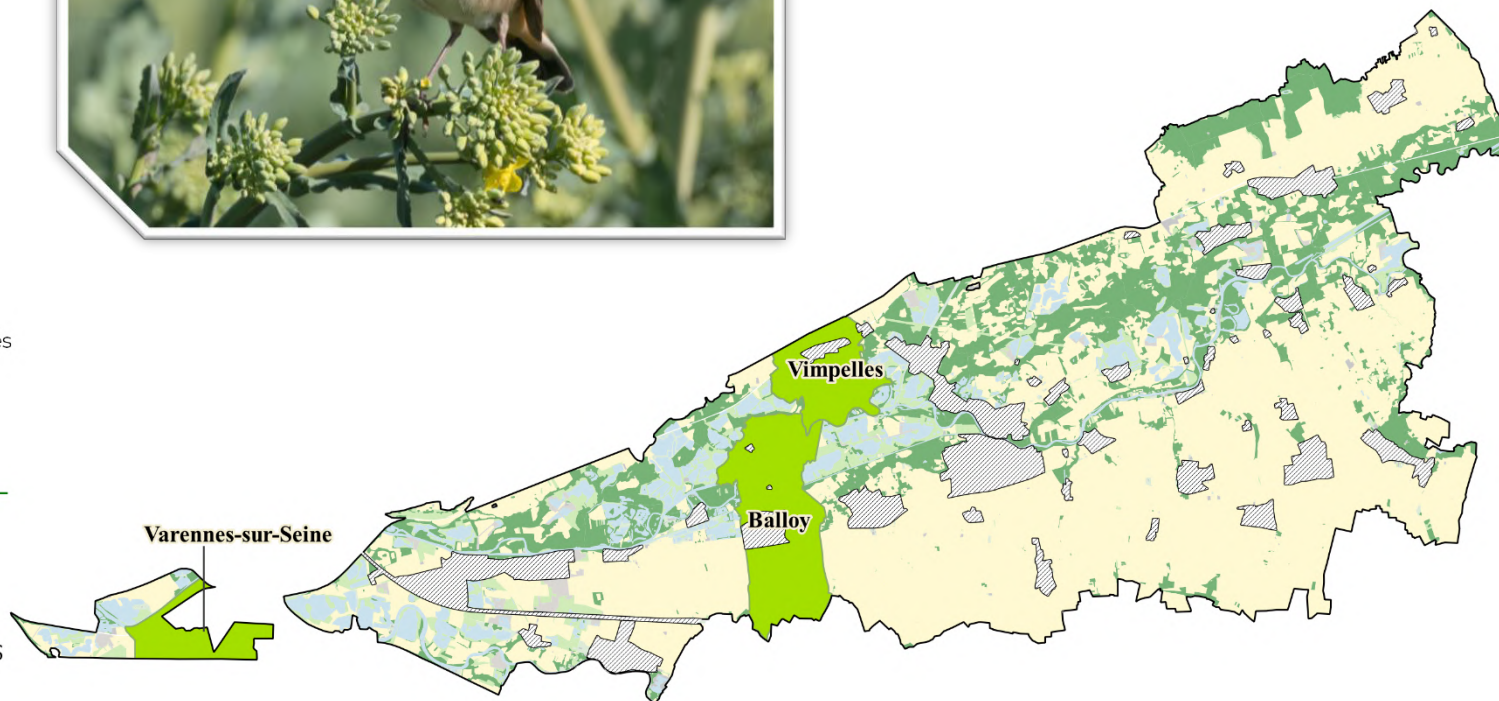


- Commune occupée
- ZPS Bassée et plaines adjacentes
- ▨ Hors ZPS

## Description du territoire

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Carrières, décharges et chantiers
- Zone\_urbaine

0 2 4 km





## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

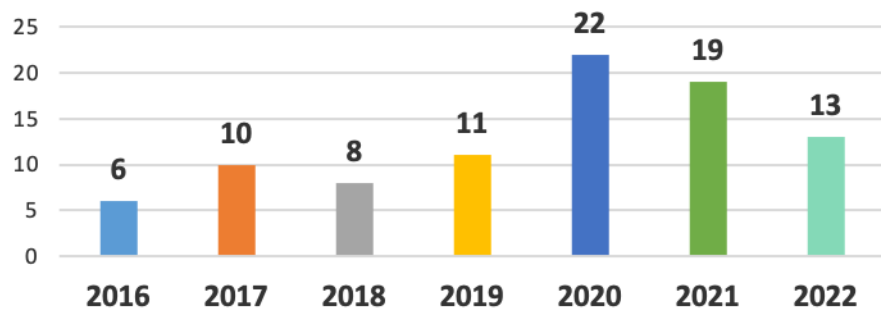
### Les 3 espèces de busards – Enjeu Fort

**Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), **Busard cendré** (*Circus pygargus*) et **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*)

Synthèse des observations entre 2014 et 2022						
	Busard Saint-Martin		Busard cendré		Busard des Roseaux	
	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)
<b>2014</b>	20	56	9	10	-	10
<b>2015</b>	11	57	-	3	-	7
<b>2016</b>	6	13	3	8	1	15
<b>2017</b>	10 (6 NC + 4 NP)	49	1 (NP)	10	Tous les couples ont échoué en Bassée	30
<b>2018</b>	8 (7 NC + 1 NP)	21	1 (NC)	3	-	27
<b>2019</b>	11 (9 NC + 2 NP)	37	-	-	2 (NC)	29
<b>2020</b>	22 (19 NC + 3 NP)	33	1 (NC)	5	1 (NC)	16
<b>2021</b>	19 (NC)	42	3 (NC)	11	-	54
<b>2022</b>	<b>13</b> (NC)	<b>43</b>	<b>2</b> (NC)	<b>7</b>	<b>2</b> (NC)	<b>10</b>

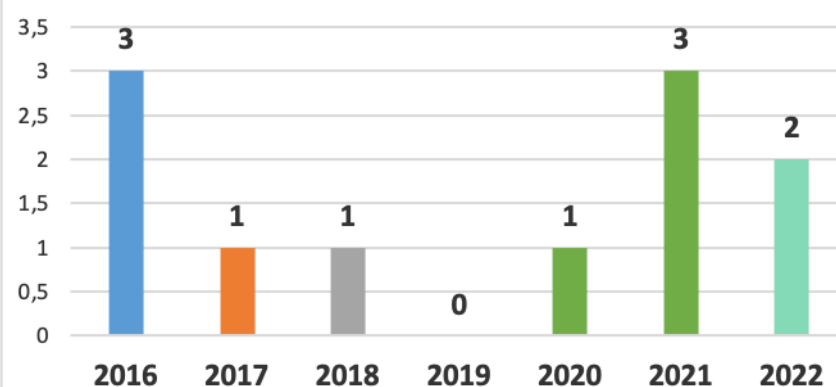
## Busard Saint-Martin

Evolution du nombre de couples nicheurs certains et probables



## Busard cendré

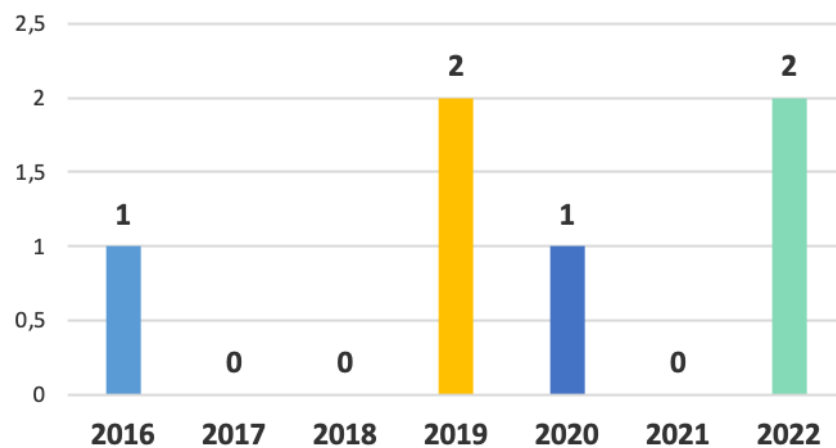
Evolution du nombre de couples nicheurs certains et nicheurs probables



*Busard Saint-Martin juvénile*  
*Photo Joël SAVRY/ Pie Verte Bio 77*

## Busard des roseaux

Evolution du nombre de couples nicheurs certains et probables



## Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux

### Enjeu Fort - Analyse

**13 couples nicheurs de Busards Saint-Martin en 2022, et 18 jeunes à l'envol** au lieu de 35 couples nicheurs et 14 jeunes à l'envol en 2021, on revient à l'ordre de grandeur moyen des années jusqu'à 2019 : 2020 et 2021 ont été exceptionnelles.

Comme le montre le tableau suivant, des adultes et des poussins ont été dérangés, tués volontairement ou moissonnés, malgré la surveillance incessante et efficace de Pie Verte Bio 77. Ainsi, 5 nichées sur 13 seulement ont été productives.

Mais si l'on ne tient compte que de ces 5 nichées avec jeunes à l'envol (8 nichées ont échoué), la production de 18 jeunes représente une moyenne de 3,6 par couple, un succès de reproduction analogue à celui de 2021 (3,5 jeune par nichée réussie).

**2 couples de Busards cendrés ont niché en 2022**, soit un de moins que l'année dernière, résultat qui reste encourageant car avant 2021, plusieurs années se sont soldées par un couple nicheur ou aucun nicheur.

Sur les 2 nichées, l'une a échoué et l'autre a été productive, avec **4 jeunes à l'envol** (1 jeune à l'envol seulement en 2021).

Rappelons qu'à l'instar du Busard des roseaux, le Busard cendré est « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des oiseaux d'Ile-de-France.

**2 couples de Busards des roseaux ont niché en 2022**, alors qu'aucun n'avait niché en 2021.

Comme chez le Busard cendré, sur les 2 nichées, l'une a échoué et l'autre a été productive (celle de Gouaix), avec **3 jeunes à l'envol**. C'est une nette amélioration pour l'espèce, car la situation en Bassée reste préoccupante.



Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77

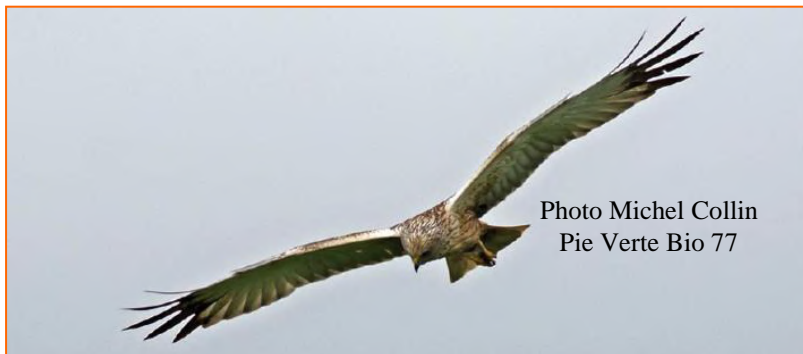


Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77

*A l'instar des années précédentes, nos observations des **3 espèces de busards** ont été effectuées dans le cadre des prospections liées à l'Oedicnème criard, car elles ne faisaient pas partie des espèces que nous avons choisi de suivre spécialement en 2022.*

*Elles ont une fois encore été très largement renforcées par les informations recueillies auprès de Pie Verte Bio 77 en matière de couples nicheurs certains et de jeunes à l'envol.*



**Synthèse de la campagne de recensements des busards nicheurs en Bassée  
par PIE VERTE BIO 77 en 2022**

<b>Espèce</b>	<b>Commune</b>	<b>Nbre de jeunes à l'envol</b>	<b>Remarques</b>
<b>Busard Saint-Martin (13 nichées)</b>	Montigny	4	Pose de cage
	Fontaine-F	4	Pose de cage
	Jaulnes	5	Pose de cage
	Jaulnes	0	Pose de cage, femelle tuée
	Villuis	0	-
	Hermé	0	Forêt
	Villenauxe	0	Pose de cage, poussins tués
	Villenauxe	3	Drone
	Villenauxe	0	Drone, œufs en centre des soins
	Villenauxe	0	Drone, œufs en centre des soins
	Villiers	0	Nichée moissonnée
	Bazoches	0	Drone, pose de cages, nichée détruite
	Jaulnes	2	Drone, cage posée, 1 juvénile moissonné
	<b>Busard cendré (2 nichées)</b>	Villuis	4
	Villenauxe	0	Œufs en centre de soins
<b>Busard des roseaux (2 nichées)</b>	Gouaix	3	-
	Gravon	0	Nichée échouée
<b>TOTAL des jeunes à l'envol en 2022 :</b> <b>18 jeunes Busards Saint-Martin</b> <b>4 jeunes Busards cendrés</b> <b>3 jeunes Busards des roseaux</b>			

## Localisation des Busards nicheurs sur le site en 2022

ZPS Bassée et plaines adjacentes  
Pie Verte Bio 77



- Couple de Busard cendré
- Couple de Busard des roseaux
- Couple de Busard Saint-Martin
- Commune occupée
- ZPS Bassée et plaines adjacentes
- Hors ZPS

### Description du territoire

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Carrières, décharges et chantiers
- Zone urbaine



Source : PIE VERTE BIO 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS IAU 2017  
FDC 77 | Novembre 2022

0 2 4 km



## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

?

### Rôle des genêts – **Enjeu fort**

Année	Nombre d'individus contactés	Période	Statut	Communes
2017	1	Avril à août	Mâle chanteur	Bazoches-les-Bray
2018	0	-	-	-
2019	0	-	-	-
2020	0	-	-	-
2021	0	-	-	-
2022	0			

?

?



### Rôle des genêts en Bassée auboise

Nombre de mâles chanteurs contactés

Informations Pierre Miguet

Association Nature du Nogentais

2013	17
2014	6
2015	14
2016	4
2017	2
2018	9
2019	12
2020	14
2021	3
2022	0

?



Sterne naine

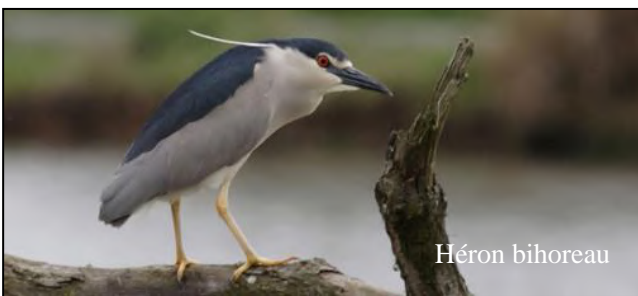
### Sterne naine - **Enjeu fort**

Année	Effectifs ou observations
2016	2 couples nicheurs
2017	2 individus à Marolles
2018	0
2019	2 individus en vol à Marolles
2020	1 individu à Noyen-sur-Seine
2021	2 individus à Varennes
2022	0

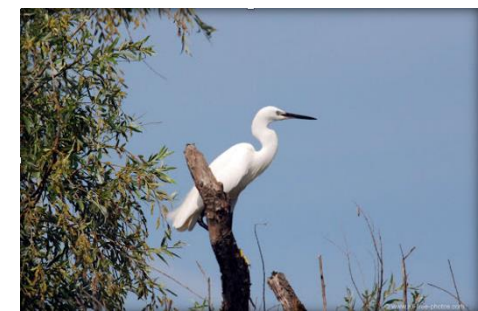


## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

Autres espèces prioritaires nicheuses à enjeu moyen									
Espèces ZPS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Statut	Communes en 2022
<b>Cigogne blanche</b>	16	16	21	12	43	317	<b>79</b>	Nicheur possible et migrateur	Cannes-Ecluse - Gouaix – Grisy-sur-Seine - Egligny – Jaulnes - Les Ormes-sur-Voulzie – Marolles – Noyen-sur-Seine – Vimpelles – Villiers-sur-Seine
<b>Aigrette garzette</b>	12	72	378	453	283	586	<b>746</b>	Nicheur certain et migrateur	Toutes les communes
<b>Bihoreau gris</b>	16	18	43	44	57	112	<b>17</b>	Nicheur certain et migrateur	Marolles - Varennes – Balloy - Bazoches-lès-Bray – Gravon – La Tombe
<b>Mouette mélanocéphale</b>	120	250	300	330	300	470	<b>2037</b>	Nicheur certain	Marolles – Balloy – Jaulnes - Bazoches Everly - Grisy – Egligny - Cannes Ecluse – Mou-sur-Seine - Varennes – Vimpelles - St Sauveur – Gouaix - Melz
<b>Sterne pierregarin</b>	74	58	65	107	87	125	<b>227</b>	Nicheur certain	Balloy – Châtenay - Jaulnes – Gouaix – Grisy-sur-Seine – Gravon – Egligny - Mouy – Marolles – St Sauveur -Varennes - Bazoches - Cannes Ecluse - Vimpelles
<b>Milan noir</b>	13	43	36	40	15	51	<b>40</b>	Nicheur certain	Bazoches - Marolles – Jaulnes - Villiers-sur-Seine - Bazoches- Villenauxe-la-Petite – Varennes – Gouaix – Gravon – Grisy-sur-Seine – Hermé – Egligny - Cannes Ecluse
<b>Faucon pèlerin</b>	4	-	1	-	2	1	<b>5</b>	Hivernant	Jaulnes – Varennes-sur-Seine - Vimpelles



Héron bihoreau



Aigrette garzette

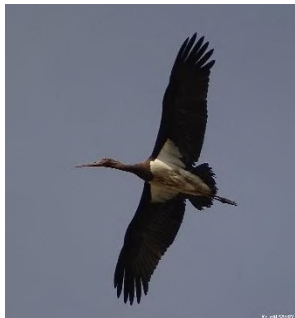
### 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

Autres espèces prioritaires nicheuses à enjeu faible									
<i>Espèces ZPS 1112002</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2022</i>
<b>Martin- pêcheur</b>	24	46	27	23	49	59	<b>62</b>	<b>Nicheur certain</b>	Balloy – Barbey - Bazoches-lès-Bray – Cannes-Ecluse – Châtenay-sur-Seine – Egligny – Gouaix – Grisy-sur-Seine – Jaulnes - La Tombe – La Brosse-Montceaux – Marolles-sur-Seine – Noyen-sur-Seine – Saint-Sauveur-lès-Bray – Varennes-sur-Seine - Vimpelles
<b>Pic mar</b>	4	12	7	9	7	45	<b>7</b>	<b>Nicheur certain</b>	Everly – Gouaix – Noyen-sur-Seine
<b>Pic noir</b>	8	27	16	17	16	42	<b>18</b>	<b>Nicheur certain</b>	Balloy – Courcelles-en-Bassée – Everly – Gouaix – Jaulnes – Noyen-sur-Seine - Vimpelles
<b>Échasse blanche</b>	2	16	10	2	3	17	<b>16</b>	<b>Nicheur certain et migrateur</b>	Jaulnes – Marolles-sur-Seine - Vimpelles
<b>Bondrée apivore</b>	10	13	5	9	7	22	<b>34</b>	<b>Nicheur certain et migrateur</b>	Egligny – Grisy-sur-Seine – Jaulnes – Mouy-sur-Seine – Noyen-sur-Seine – Saint-Sauveur-lès-Bray – Soisy-Bouy – Villenauxe-la-Petit - Vimpelles



### 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

<i>Espèces ZPS 1112002</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2022</i>
<b>Grande Aigrette</b>	152	130	174	273	214	185	<b>390</b>	<b>Migrateur Hivernant</b>	Toutes communes
<b>Crabier chevelu</b>	-	1	-	-	1	-	<b>1</b>	<b>Occasionnel</b>	Vimpelles
<b>Héron pourpré</b>	8	3	3	3	0	1	<b>1</b>	<b>Migrateur</b>	Balloy
<b>Cigogne noire</b>	7	2	5	4+1 NC	1	6	<b>1</b>	<b>Migrateur et Nicheur certain</b>	Villiers-sur-Seine
<b>Pluvier doré</b>	500	82	450	120	3000	647	<b>124</b>	<b>Migrateur</b>	Egigny – Jaulnes – Varennes-sur-Seine – Villenauxe-la-Petite – Villuis
<b>Guifette noire</b>	21	18	3	31	29	25	<b>55</b>	<b>Migrateur</b>	Bazoches-lès-Bray – Châtenay-sur-Seine – Egigny – Jaulnes – Marolles-sur-Seine – Mouy-sur-Seine – Varennes-sur-Seine – Vimpelles
<b>Grue cendrée</b>	+ de 2000	2000	704	244	65	1867	<b>821</b>	<b>Migrateur</b>	Barbey – Bazoches-lès-Bray – Cannes-Ecluse – Everly – Fontaine- Fourches – Jaulnes – Les Ormes-sur-Voulzie – Marolles-sur-Seine – Varennes-sur-Seine – Vimpelles
<b>Balbusard pêcheur</b>	7	14	20	25	6	11	<b>21</b>	<b>Migrateur</b>	Balloy – Bazoches-lès-Bray – Cannes-Ecluse – Châtenay-sur-Seine – Gravon – Jaulnes – Marolles-sur-Seine – Varennes-sur-Seine – Vimpelles
<b>Milan royal</b>	6	4	1	10	14	15	<b>14</b>	<b>Migrateur</b>	Châtenay-sur-Seine – Egigny – Gravon – Grisy-sur-Seine – Jaulnes – Marolles-sur-Seine – Villenauxe-la-Petite – Vimpelles
<b>Hibou des marais</b>	8	25	20	8	3	2	<b>1</b>	<b>Hivernant et Nicheur possible</b>	Jaulnes
<b>Harle piette</b>	28	38	3	8	0	2	<b>3</b>	<b>Hivernant</b>	Grisy-sur-Seine – Mouy-sur-Seine
<b>Avocette élégante</b>						3	<b>16</b>	<b>Migrateur</b>	Marolles-sur-Seine - Vimpelles
<b>Chevalier sylvain</b>						10	<b>40</b>	<b>Migrateur</b>	Everly – Jaulnes – Marolles-sur-Seine – Mouy-sur-Seine – Varennes- sur-Seine
<b>Faucon émerillon</b>						3	<b>3</b>	<b>Migrateur</b>	Grisy-sur-Seine – Jaulnes - Marolles-sur-Seine
<b>Plongeon imbrin</b>						1	-	<b>Hivernant</b>	-
<b>Fuligule nyroca</b>						-	<b>1</b>	<b>Hivernant</b>	Varennes-sur-Seine



*Cigogne noire*  
Photo Joël SAVRY  
Pie Verte Bio 77



*Pluvier doré*  
Photo S Mahuzier



## 1.2.5 Synthèse espèces à enjeu

### Synthèse des espèces nicheuses à enjeu observées en 2022

#### Espèces nicheuses à enjeu fort : 5 espèces sur 7

*Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux,*  
***Edicnème criard, Blongios nain.***

*Non observé : Râle des genêts, Sterne naine.*

#### Espèces nicheuses à enjeu moyen : 8 espèces sur 8

*Gorgebleue à miroir, **Pie-grièche écorcheur,** Milan noir, Mouette mélanocéphale, Bihoreau gris, Sterne pierregarin, Aigrette garzette, Cigogne blanche.*

#### Espèces nicheuses à enjeu faible : 5 espèces sur 5

*Bondrée apivore, Pic mar, Pic noir, Martin-pêcheur, Echasse blanche.*

**Soit 18 espèces sur 20**

### Espèces hivernantes observées en 2022, et présentes en période de nidification

*Hibou des marais, **Butor étoilé,** 2 espèces confirmées à rajouter dans la liste des espèces à enjeu dans le DOCOB.*

*-**Butor étoilé** = enjeu fort / pas de nidification en IdF, présence en période de nidification.*

*-**Hibou des marais** = enjeu fort / plus de nidification en IdF depuis 2013, présence régulière en période de nidification.*

***En rouge : espèces prioritaires suivies***



### Espèces d'intérêt communautaire

En 2022, **35 espèces** ont été observées sur les **38 espèces d'intérêt communautaire** du DOCOB relatif à la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Seuls le *Râle des genêts*, la *Sterne naine*, et le *Plongeon imbrin* n'ont pas été observés.

Dans le cadre de la mise à jour du FSD demandée par la DRIEAT, nous avons rajouté 21 espèces, listées dans le tableau du chapitre 4 ci-après.

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## 3.1 Information, communication et sensibilisation informelles

Il s'agit ici de la méthode éprouvée depuis plusieurs années que nous continuons d'utiliser, étant la plus efficace pour ces trois actions.

Les trois principaux vecteurs sont:

- Les **échanges avec les pétitionnaires** lorsqu'ils nous demandent un avis ou conseil sur l'EIN de leur projet, quel qu'il soit;
- Les **rencontres et discussions** avec les représentants des institutions et acteurs locaux lors des réunions liées aux projets d'aménagements sur le territoire du site;
- Les **entretiens et échanges sur le terrain** avec les propriétaires (autres qu'agricoles), les exploitants agricoles, les élus locaux, les naturalistes locaux et les associations, réalisés lors des suivis scientifiques des espèces du site, ou lors des prospections. Ces moments privilégiés, en tête-à-tête ou avec 2 à 3 personnes, permettent de répondre aux questions et demandes au cas par cas, et de faire passer des informations adaptées aux réalités de terrain de chacun.

## 3.2 Atlas des 38 espèces d'intérêt communautaire

**Rappel :** cet Atlas a plusieurs **objectifs** :

- Une **information annuelle** permettant de construire et d'entretenir un lien d'actualité du site Natura 2000 avec les acteurs et habitants du territoire ;
  - La **mise à jour annuelle des données de suivis** scientifiques et l'amélioration des connaissances ;
  - L'**actualisation permanente des données** qui seront compilées et analysées conjointement aux précédentes, puis intégrées à l'atlas, offrant ainsi une évaluation de l'état de conservation des espèces en temps réel ;
  - La **cartographie des protocoles de suivis** des espèces qui seront ajoutés à l'atlas courant ;
  - La **cartographie des chartes** Natura 2000 signées, et des **contrats Natura 2000** réalisés ou en projet, permettant de rechercher une corrélation entre ces territoires contractualisés et leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire ;
  - La **cartographie des MAEc** afin de vérifier plus précisément à la parcelle les corrélations entre les couverts mis en place et la nidification des espèces visées.
  - L'atlas met en lumière l'**évolution des populations des espèces nicheuses classées prioritaires** sur le site. En effet, il indique les nouvelles, anciennes et zones habituelles de nidification de ces espèces.
- Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire, espèces recensées lors du suivi des espèces prioritaires, le statut de l'espèce au moment de l'observation ainsi que sa présence sur une commune est cartographié.

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## Diffusion de l'Atlas

Créé en 2020 et présenté en 2021 dans le bilan d'activité de l'année 2020, il a été **diffusé en janvier 2022**, par voie dématérialisée afin de toucher tous les acteurs, enseignants, élus, associations, entreprises (dont bureaux d'étude), propriétaires...du territoire, et aux acteurs institutionnels partie prenante DRIEAT, DDT 77, DRIAAF, etc.

Une attention particulière a été portée aux établissements scolaires des 39 communes, plus Provins pour les lycées et collèges, avec envoi de l'Atlas sous forme dématérialisée:

- 1er degré = toutes les écoles primaires publiques et privées;
- 2nd degré = tous les collèges et lycées publics et privés (Montereau, Sourdun, Varennes-sur-Seine et Provins).

Il a été également transmis :

- au pôle pédagogique de l'Inspection Académique (IA) à Melun, en précisant que l'on procède à l'envoi dans les établissements scolaires des 39 communes + Provins.
- aux Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) des 3 circonscriptions concernées : Provins, Montereau, Seine-Et-Loing.

L'utilisation possible de l'Atlas a été précisée à l'attention des enseignants de tous ces établissements :

- Support pour des séquences pédagogiques liées à la découverte et à la connaissance de la faune sauvage et de la nature proche de leurs établissements scolaires.
- Outil pédagogique adaptable aux programmes d'enseignement et apprentissages, permettant d'aborder les cinq domaines d'apprentissage, en particulier le domaine "explorer le monde".
- Découverte de la nature en Bassée grâce à une approche attractive de l'avifaune locale pour les élèves.

## Rappels

- Ce document est mis à jour chaque année, par espèce, par milieu naturel et par commune.
  - Chaque mise à jour annuelle fera l'objet d'un nouvel envoi afin de garantir à tous l'accès aux données actualisées.
  - Il est disponible en téléchargement sur le site [natura2000seine-et-marne](http://natura2000seine-et-marne).
- La mise à jour 2022 sera terminée mi-février 2023, afin de pouvoir intégrer toutes les observations jusqu'au 3 décembre 2022 inclus. En effet, le travail de compilation, de tri et de croisement des données issues de plusieurs sources, sera achevé courant janvier 2023.



# 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

## Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

### ➤ **SNCF / Défrichement à Melz-sur-Seine**, demande d'avis de la DDT 77 :

Lors de notre visite sur site, nous avons constaté que les aménagements nécessitant ce défrichement était non seulement déjà réalisés, mais qu'en plus l'équipement situé le long de la voie ferrée était en service. Nous avons donc transmis ces informations à la DDT 77.

### ➤ **ASA 91 (Association Sportive Automobile) / 24 Heures Tout Terrain à Fontaine-Fourches**, demande d'informations par l'organisateur : pour mise à jour de son EIN par rapport aux incidences potentielles sur les espèces / reproduction, repos, alimentation : *Busard Saint-Martin, Edicnème criard, Pie-grièche écorcheur*.

Observation sur site en juin et juillet : nidification de trois couples de Pie-grièche écorcheur dans les haies sur le coteau sud (en bordure de la future piste de course et de l'ancien moto-cross. Cette espèce n'était pas présente les années précédentes.

Vérification en septembre sur site, de l'absence des espèces d'oiseaux concernées une semaine avant la course, en particulier l'*Edicnème criard* dont les jeunes d'éventuelles nichées tardives peuvent être non volants à cette époque, et de la Pie-grièche écorcheur qui peut encore fréquenter les parcelles en jachère pour son alimentation avant départ en migration. Aucune de ces espèces présentes à cette date sur site ou aux alentours.

### ➤ **NEOEN / Centrale photovoltaïque flottante à Vimelles**, demande d'avis de la DRIEAT :

Après étude du dossier complet transmis par la DRIEAT (EIN et étude d'impact de mai 2022), il s'est avéré que la conclusion ne peut pas être qu'il n'y a pas d'incidences significatives pendant la réalisation du projet, comme affirmé par le pétitionnaire, étant donné que plusieurs habitats d'espèces "Natura 2000" nicheuses seraient détruits, et que toutes les espèces subiraient pour le moins un dérangement pendant la phase travaux et pour certaines une réduction importante de leur zone d'alimentation et d'hivernage.

Le tableau des espèces NATURA 2000 présenté dans le dossier est loin d'être complet puisqu'il manque 16 espèces "Natura 2000" / ZPS concernée, dont 2 prioritaires et nicheuses, plus 5 espèces pas encore au FSD mais présentes, et nicheuses pour 4 d'entre elles:

*Pie-grièche écorcheur* / nicheur certain / 4 couples en 2021, 5 en 2022; *Gorgebleue à miroir* / nicheur certain / 2 couples en 2021, 2 en 2022; *Balbusard pêcheur* / alimentation de mai à novembre; *Milan noir* / alimentation de mai à octobre; *Bondrée apivore* / nicheur probable, plus alimentation de mai à septembre; *Busard St-Martin* / alimentation toute l'année; *Martin pêcheur* / alimentation toute l'année; *Mouette mélanocéphale* / alimentation avril à septembre; *Sterne pierregarin* / alimentation avril-mai à septembre; *Pic noir* / de passage; *Crabier chevelu* / alimentation; *Garrot à œil d'or* / nicheur certain; *Grèbe à cou noir* / hivernage; *Rousserole effarvate* / nicheur certain avec 5 couples en 2022; *Rousserole turdoïde* / nicheur certain avec 11 couples en 2022; *Héron garde-bœufs* / alimentation.

Nous avons donc demandé que les "Conclusions générales" soient revues entièrement au vu du bilan des espèces présenté ci-dessus et prenant en compte

- nos dernières observations 2021 et 2022;

- les enjeux de conservation réels des espèces et de leurs habitats, avec une caractérisation et une analyse détaillée et objective des incidences traitées espèces par espèce quel que soit leur statut (nicheur, migrateur...), par phases détaillées pour les travaux et périodes prévues (dont terrassements, raccordement au réseau, circulations d'engins, création de piste, etc.), et pour la phase exploitation avec le même niveau de détails.

Nous attendons que les 3 niveaux d'incidences soient traités : mineur, moyenne, majeure.

Le projet devra ensuite éviter toute destruction temporaire ou définitive de quelque habitat que ce soit, au vu des espèces d'intérêt communautaire qui y nichent ou s'y alimentent.

En effet, le projet en l'état remet en cause l'intégrité du site ZPS FR1112002, notamment par la destruction d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire nicheuses, et prioritaires dans les suivis scientifiques définis chaque année avec la DRIEAT et la DDT 77.

## Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

### ➤ **GL environnement / Remblaiement avec déchets inertes du Grand Paris à Barbey**, demande d'avis de la DRIEAT :

Les enjeux de protection des habitats et des espèces du site Natura 2000 concerné n'ont pas été pris en compte, ni croisés avec les résultats les plus récents concernant les effectifs et statuts de celles-ci, en particulier la *Pie-grièche écorcheur* et la *Gorge bleue à miroir*. La conclusion d'absence d'atteinte à l'intégrité du site liée à la mise en œuvre de ce projet n'est ni justifiée, ni argumentée.

Nous avons demandé que les enjeux liés à ces deux espèces, au vu des effectifs et habitats du site et aux effectifs de la ZPS concernée et en Ile-de-France, requalifiés d'enjeux "Très forts".

D'autre part, nous avons précisé qu'aucune mesure autre que l'évitement des secteurs concernés n'est envisageable, avec une zone tampon (pas de circulation d'engins) d'au moins 50 mètres autour des secteurs concernés, en phase travaux comme en phase exploitation.

Le bureau d'études n'apportant pas l'analyse nécessaire et suffisante pour conclure comme il le fait à l'absence d'atteinte à l'intégrité du site Natura 2000 ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes », nous avons donc demandé qu'une réelle EIN soit réalisée de façon objective et exhaustive.

### ➤ **GSM-A2C / Extension de carrière à Mouy-sur-Seine**, demande d'avis de la DRIEAT :

Suite à l'envoi du dossier par la DRIEAT, nous avons réalisé une visite sur site en période de nidification. Aucune espèce ni habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'a été observée. Lors d'une réunion en septembre avec les porteurs de projet (carriers et bureau d'étude), conjointement avec l'AGRENABA pour la ZSC, nous leur avons confirmé l'absence d'incidences potentielles pour ce projet, et transmis ce même avis à la DDT 77 et à la DRIEAT.

### ➤ **ASA (Association Sportive Automobile) Melun / Course de côte de Trèchy à St Germain Laval et Courcelles-en-Bassée**, demande d'aide à la réalisation de son EIN :

L'association nous a contacté après avoir consulté la DDT 77. Le projet initial devait se dérouler en juin, en pleine période de reproduction, à proximité immédiate d'un site de reproduction de la Pie grièche écorcheur (5 couples reproducteurs). Nous avons conforté l'association dans le conseil que lui avait prodigué la DDT 77 de repousser la manifestation après la nidification.

Après plusieurs échanges, conseils et recommandations de notre part, l'association nous a transmis son EIN avant de la soumettre à la DDT 77. Cette dernière nous a ensuite demandé notre avis, qui était favorable, aucune incidence potentielle du fait de la programmation de la course à l'automne.

### ➤ **URBAN SOLAR / Centrales photovoltaïques terrestres à Marolles-sur-Seine**, et à *Misy-sur-Yonne*, demande d'information de la DRIEAT :

1/ Projet de Misy-sur-Yonne:

Pas d'enjeux avifaune concernant les espèces d'intérêt communautaire.

2/ Projet Marolles-sur-Seine :

Enjeu majeur sur les linéaires ouest et nord-ouest : 5 couples nicheurs de *Pie-grièche écorcheur* en 2022 (plus jeunes observés en juillet), répartis dans les haies avec utilisation des poteaux de la clôture comme postes de chasse. Il s'agit d'un des secteurs les plus riches de la ZPS FR1112002 en effectif de cette espèce.

Il conviendrait donc lors des phases chantier et exploitation et quelle que soit la période de l'année de :

-Interdire toute destruction ou taille inappropriée des haies concernées sur la totalité des 2 linéaires, et sur une largeur minimale de 50 mètres (bande tampon);

-Interdire toute intervention sur les clôtures ouest et nord-ouest, en dehors d'éventuels petits travaux d'entretien de la part du propriétaire hors période de nidification;

-Interdire toute circulation d'engins (autres que VL) sur les chemins concernés.

# 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

## Mise à jour du Formulaire Standard de Données

MISE A JOUR de l'Annexe 26 11 2019 à l'arrêté du 16 11 2001 ZPS FR1112002 Bassée et plaines adjacentes					Population présente sur le site							
Liste des espèces suivies justifiant cette désignation / article L.414-1-II 1er alinéa code environnement	Espèces faisant l'objet d'un suivi scientifique annuel / DOCOB	Espèces faisant l'objet d'un suivi scientifique ponctuel	Inscrite à l'annexe 1 dir Oiseaux	Inscrite à l'annexe 2 dir Oiseaux	Code Natura 2000	Nom scientifique	Type <i>p</i> = présente <i>r</i> = reproduction <i>c</i> = concentration <i>w</i> = hivernage	Taille		Unité <i>i</i> = individu <i>p</i> = couple	Catégorie <i>C</i> = Commun <i>R</i> = Rare <i>V</i> = très rare	Qualité des données <i>G</i> = bonne <i>M</i> = moyenne <i>P</i> = médiocre
								Min	Max			
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	X		X		A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	6	25	i	C	G
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	X		X		A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	8	28	i	C	G
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> )	X		X		A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	1	9	i	R	G
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	X		X		A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	3	20	p	C	G
Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> )	X		X		A084	<i>Circus pygargus</i>	r	1	3	p	R	G
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	X		X		A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	1	3	p	R	G
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	X		X		A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	6	17	p	C	G
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> )	X		X		A021	<i>Botaurus stellaris</i>	r	1	3	i	V	G
							w	1	4			
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	X		X		A131	<i>Himantopus himantopus</i>	r	1	3	c	R	G
							w	2	16	i		
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> )	X		X		A098	<i>Falco columbarius</i>	w	1	5	i	R	M
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )	X		X		A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	2	6	p	R	G
Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> )	X		X		A222	<i>Asio flammeus</i>	w	1	26	i	R	G
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	X		X		A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	23	49	p	C	G
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	X		X		A073	<i>Milvus migrans</i>	r	13	43	i	C	G
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	X		X		A074	<i>Milvus milvus</i>	r	1	5	p	C	G
							w	5	20	i		
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> )	X		X		A176	<i>Larus melanocephalus</i>	r	300	750	p	C	G
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicnemus</i> )	X		X		A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	r	30	60	i	C	G
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	X		X		A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	30	55	p	C	M
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	X		X		A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	8	27	p	C	M
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	X		X		A338	<i>Lanius collurio</i>	r	15	45	p	C	G
Râle des genêts ( <i>Crex crex</i> )	X		X		A122	<i>Crex crex</i>	x	0	0	i	V	G
Sterne naine ( <i>Sterna albifrons</i> )	X		X		A195	<i>Sterna albifrons</i>	r	2	10	i	V	M
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> )	X		X		A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	80	120	p	C	G
<b>Espèces suivies à rajouter au FSD / article L.414-1-II 1er alinéa code environnement</b>												
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	X		X		A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	20	40	p	C	G
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avocetta</i> )	X		X		A132	<i>Recurvirostra avocetta</i>	r	1	3	p	R	G
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> )	X		X		A166	<i>Tringa glareola</i>	w	2	10	i	R	M
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	X		X		A031	<i>Ciconia ciconia</i>	w	10	65	i	C	G
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> )	X		X		A030	<i>Ciconia nigra</i>	r	1	1	p	R	G
							w	1	7	i	R	G
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> )	X		X		A024	<i>Ardeola ralloides</i>	p	1	1	i	V	G
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	X		X		A130	<i>Falco peregrinus</i>	w	1	4	i	R	G
Fuligule nyroca ( <i>Aythya nyroca</i> )	X		X		A060	<i>Aythya nyroca</i>	w	1	2	i	V	M
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )		X		X	A067	<i>Bucephala clangula</i>	r	2	4	i	R	G
							w	2	12			
Grande aigrette ( <i>Egretta alba</i> )	X		X		A027	<i>Egretta alba</i>	w	130	280	i	C	G
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> )	X		X		A127	<i>Grus grus</i>	c	40	1500	i	R	M
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> )	X		X		A197	<i>Chlidonias niger</i>	w	3	31	i	V	M
Harle piette ( <i>Mergus albellus</i> )	X		X		A068	<i>Mergus albellus</i>	w	5	38	i	R	G
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )	X		X		A029	<i>Ardea purpurea</i>	w	3	8	i	V	M
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> )		X	X		A128	<i>Tetrax tetrax</i>	r	1	1	p	V	G
							w	1	2	i	V	
Plongeon imbrin ( <i>Gavia immer</i> )	X		X		A003	<i>Gavia immer</i>	w	1	1	i	V	G
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	X		X		A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	p	80	3000	i	C	M
<b>Espèces suivies à inscrire au FSD</b>												
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )		X		X	A210	<i>Streptopelia turtur</i>	r	40	60	p	C	G
Rousserole turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )		X			A298	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	r	40	60	p	C	G
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )					A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	r	2	8	i	R	G
Héron garde-bœufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )					A025	<i>Bubulcus ibis</i>	p	50	100	i	C	G

A la demande de la DRIEAT, nous avons réalisé la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) du site. Ce document présente le site Natura 2000 ainsi que les espèces ayant justifié la désignation de celui-ci.

C'est le **document référence que consultent les porteurs de projet pour construire leur EIN** (Evaluation d'Incidence Natura 2000).

Forts de nos observations et suivis des 7 dernières années, nous avons donc mis à jour, espèce par espèce, les données en termes de statut, d'effectif et de catégorisation sur le site (tableau ci-contre).

De plus, ces suivis concernent des espèces « Natura 2000 » non inscrites au FSD, mais dont les enjeux à l'échelle du site et de la communauté européenne sont importants. Leur présence en Bassée, quel que soit leur statut, a justifié leur suivi depuis le début de l'animation du site (2013). Nous avons donc **rajouté ces 21 espèces au FSD**, afin que les porteurs de projet les prennent en compte dans leurs EIN.

Citons pour exemples la Tourterelle des bois, le Garrot à œil d'or tous deux nicheurs dans la ZPS, ou l'Outarde canepetière nicheuse en 2015 et dont nous observons un individu chaque année depuis 3 ans.

Le total d'espèces inscrites au FSD, et faisant l'objet d'un suivi s'élève donc à 44.



## 5 Gestion administrative

Répartition du temps en 2022/ 182 jours

